

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

12 juillet 2016

N°2016_07_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JUIN 2016

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 7 juin 2016.

N°2016_07_2 CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, catégorie hiérarchique C, pour la période du 25 juillet 2016 au 31 août 2016 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service : technique,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'agent technique,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

N°2016_07_3 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – ANNÉE 2011 - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la trésorerie de Saint-Sever, dans lequel il est demandé au Conseil Municipal l'émission d'un mandat au compte 6542 (créances éteintes). Il explique que le dossier de surendettement déposé, auprès de la banque de France, par un débiteur de la commune s'est soldé par une clôture pour insuffisance d'actif et un jugement du 14 juin 2016 prononçant l'effacement des dettes.

En ce qui concerne la commune, le montant de la perte sur créances irrécouvrables est de 150 € (titre n° 110 – bordereau 23, relatif à la location de la salle des fêtes en 2011).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- Les virements de crédits afférents :
 - Article 658 - charges diverses de la gestion courante : - 150 €
 - Article 6542 - créances éteintes : + 150 €

N°2016_07_4 ASSAINISSEMENT

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA COMMUNE RELATIFS A LA
COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
GRENADOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition des biens et financements, avec un arrêté des comptes au 31/12/2015, et ses annexes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PLUI – AVIS SUR LA PROPOSITION DE REPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS A CONSTRUIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les objectifs de développement urbain prévus dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Soit, + 81 logements pour la commune de Cazères-sur-l'Adour, pour la période de 2018 à 2030.

Pour information, prévision dans le PLU communal : + 250 habitants, soit + 110 logements, pour la période de 2015 à 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'hypothèse de répartition du nombre de logements prévue dans le PLUI.

BATIMENT « 152, PLACE DE L'ANCIENNE BASTIDE » - PRESENTATION DU PROJET MODIFIÉ

Il est demandé aux conseillers municipaux de choisir la couleur des façades. 3 propositions sont présentées. Elles feront l'objet d'un chiffrage.

N°2016_07_5 DEMANDES SUBVENTIONS – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions formulées par les associations suivantes :

- ACCA (Association de Chasse)
- Etoile Sportive Vignalaise (handball)

Les dossiers de demande étant complets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 – l'octroi des subventions suivantes :

- ACCA (Association de Chasse) - subvention fonctionnement 2016 : 305 €
- Etoile Sportive Vignalaise (handball) - subvention fonctionnement 2016 : 300 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 605 €
- Article 6574 – dépenses : + 605 €

Les Restaurants du Cœur : Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Pays Grenadois a octroyé une subvention de 1 000 euros.

N°2016_07_6 ACQUISITION PANNEAUX – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à un virement de crédits afin de pouvoir procéder à l'acquisition de panneaux routiers complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- les virements de crédits suivants – section investissement – opérations non individualisées :

- Article 2188 – dépenses : - 650 €
- Article 21578 – dépenses : + 650 €

N°2016_07_7 AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ABBE MEYRANX - FONDS DE CONCOURS VOIRIE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx (seconde partie).

Cette voie étant d'intérêt communautaire et les travaux consistant, notamment, en la réfection du revêtement en enrobé à chaud, il propose de déposer une demande de fonds de concours – voirie - auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 – **DECIDE** la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx (partie 2) ;
- 2 – **ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT** prévisionnel de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

<u>DEPENSES</u>	€ HT
Travaux d'aménagement – partie 2	67 527,35
	67 527,35

<u>RECETTES</u>	€
Fonds de concours VOIRIE Communauté de Communes du pays Grenadois : participation de 9,10 € par m² pour une estimation 370 m² :	3 367,00
Fonds propres	64 160,35
	67 527,35

- 3 - **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours – voirie - de 3 367 €,
- 4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2016_07_8 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - 156, RUE GEORGES RANDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au départ du dernier locataire, le logement communal (dit maison de l'école), sis 156, rue Georges Rande est inoccupé depuis le 1^{er} janvier 2016. Les travaux de remise en état vont être terminés, il pourra donc être proposé à la location dès le mois de septembre 2016.

- I - Monsieur le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2016, le montant du loyer mensuel à 500 €.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.
- II - Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de demander au futur locataire un dépôt de garantie et propose à l'assemblée de fixer son montant à l'équivalent d'un mois de loyer, soit 500 €.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant du dépôt de garantie à 500 €.
- III - Il précise avoir reçu plusieurs demandes de location relatives à ce logement.
- IV - Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette location.

DIVERS / INFORMATIONS

- **Travaux bâtiments** : Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint au maire en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours (peinture des façades de l'ensemble sports et loisirs, mairie, « maison de l'école » ...).
- **Salle des fêtes** : l'alarme est installée, les dégradations ont été réparées.
- **Subvention FSIPL** (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) : ce dossier de demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité n'a pas été retenu par les services de la préfecture.

- **SYDEC** : Le rapport d'activité 2015 (eau potable / assainissement) a été adressé à la mairie.
- **CAUE des Landes** : Le rapport d'activité 2015 a été adressé à la mairie.
- **CNAS** : Le rapport d'activité 2015 a été adressé à la mairie.
- **Car scolaire** : Ce véhicule a été déposé à la casse pour destruction.
- **La Poste** : Monsieur le Maire informe des horaires d'ouverture d'été du bureau de Poste.
- La signature de l'acte Famille CASTEX / Commune est programmée au 26 juillet 2016.
- **FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales) : La Communauté de Communes du Pays Grenadois prendra en charge la totalité du FPIC 2016, soit : 335 122 euros.
- **SICTOM du Marsan** : Monsieur le Maire présente les implantations des futurs containers semi-enterrés. Le conseil municipal prend acte de ces implantations.
- **Qualité de l'eau** : la fiche de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est remise à chaque conseiller. Conclusion sanitaire : « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Prélèvement effectué aux sanitaires publics, le 21 juin 2016.
- La carte postale adressée par Mr et Mme Serfs circule parmi les conseillers.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 18 août 2016.
Le Maire,

Francis DESBLANCS